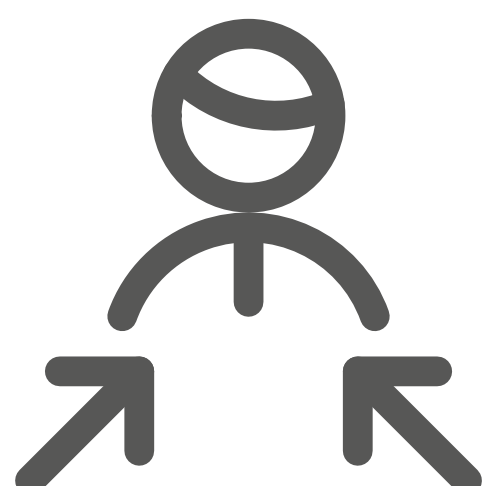


DANZER MÉCANISME DE RÉCLAMATION ET INTEGRITÉ

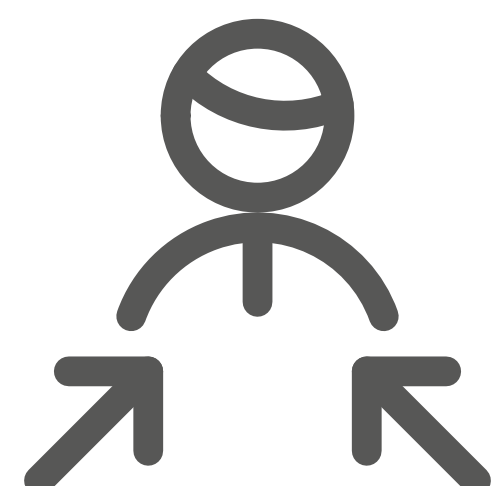


Employé a identifié un problème
(sécurité de travail, environnement, droits humains, corruption)

POSSIBILITÉS DE RÉCLAMATION



Les employés en réfèrent à leur supérieur,
puis au directeur général
et enfin au président



L'employé rapporte au membre du
Directorat de Danzer (Executive Board)



En cas de non-reponse :
E-mails où courrier de l'employé à la boîte
mail sécurisée et confidentielle

Integrity_Danzer@schweigerlaw.ch
Hans-Rudolph Wild,
Dammstraße 19, CH-6300 Zug

Rapport anonyme à Mr. H.-J. Danzer
sur le problème*

* Si le problème inclue Mr. H.-J. Danzer, le rapport est dirigé au Directeur du Conseil d'Administration. Si Mr. Danzer est absent, Mr. Latzko (Chef des Finances) où Mr. Bosch (Directeur de seniorité) sont en charge d'initier une solution.



danzer.com